

Commune de DORTAN (01590)

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU SEANCE DU 3 AVRIL 2018

Affiché le 10 avril 2018.

Le Conseil municipal s'est réuni à 19h, au lieu habituel de ses séances, après convocation du 28 mars 2018, sous la présidence de Mme Marianne DUBARE, Maire.

Etaients présents	Marianne DUBARE - Jean-Claude GAILLARD - André PERRIN Agnès PRUNIAUX - Anne-Marie FEUGIER - Christophe DAVID- HENRIET - Alain BRITEL - Thierry REBERE - Ludovic SAILLARD Joël SUBTIL - Agnès DUBOIS - Fabien CHAVET - Janine DURET Isabelle SERRAND
Etaients excusés	Hélène VIOLY (procuration à Joël SUBTIL) - Marie-Rose RIZZO (procuration à Marianne DUBARE) - Anaïs JULLIEN - Stéphanie CORNATON - Nicolas RIPPE
Secrétaire de séance	Jean-Claude GAILLARD
Conseillers en exercice : 19	Présents : 14 Votants : 16

En préambule, Mme le Maire rappelle l'information transmise aux conseillers municipaux, à savoir la décision d'Hélène VIOLY de renoncer à sa délégation tout en restant conseillère municipale. Elle la remercie pour tout le travail accompli, notamment avec la mise en place du Conseil municipal d'enfants et l'organisation des TAP.

Mme le Maire ajoute qu'elle a pris un arrêté désignant Joël SUBTIL comme nouveau conseiller délégué aux affaires scolaires. Ce dernier la remercie de sa confiance et espère être à la hauteur de ses attentes.

APPROBATION COMPTE RENDU DU 12 MARS 2018

Le compte rendu du Conseil municipal du 12 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

FIXATION TAUX D'IMPOSITION 2018

Jean-Claude GAILLARD rappelle que, depuis 2015, les taux d'imposition sont légèrement augmentés tous les ans.

Il présente les trois simulations effectuées en fonction des bases prévisionnelles 2018 : sans augmentation, avec 1 % ou 2 % d'augmentation.

Il signale que la commission Finances, réunie le 29 mars, s'est prononcée pour 1 % d'augmentation, ce qui représente une recette supplémentaire de 10 865.85 €.

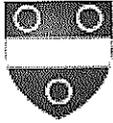
Délibération : le Conseil municipal, à l'unanimité :

- FIXE les taux des contributions directes 2018 comme suit :
 - Taxe d'habitation : 9.56 %
 - Taxe foncière (bâti) : 14.28 %
 - Taxe foncière (non bâti) : 43.54 %.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Jean-Claude GAILLARD informe que la commission Finances propose de maintenir le montant des subventions accordées en 2017, sauf pour le Sou des écoles au vu de l'état de sa trésorerie.

Alain BRITEL recevra les représentants de cette association pour leur fournir les explications nécessaires.



Commune de DORTAN (01590)

Délibération : le Conseil municipal, **par 15 voix pour et 1 contre** :

- DECIDE de verser une subvention aux associations suivantes :

COMPTE	BENEFICIAIRES	MONTANT	OBJET
6574	ASDL	2 900 €	Fonctionnement
6574	ADAPEI	400 €	Fonctionnement
6574	Amicale donneurs de sang	50 €	Fonctionnement
6574	Association des livres	1 425 €	Fonctionnement
6574	Club des Cyclamens	366 €	Fonctionnement
6574	Club d'échecs Oyonnax Dortan	295 €	Fonctionnement
6574	Comité des fêtes	694 €	Fonctionnement
6574	Coopérative scolaire élémentaire	2 142 €	Fonctionnement
6574	Coopérative scolaire maternelle	1 638 €	Fonctionnement
6574	Jeunes sapeurs-pompiers	475 €	Fonctionnement
6574	Mogad'art	290 €	Fonctionnement
6574	Office national des anciens combattants	100 €	Fonctionnement
6574	Prévention routière	100 €	Fonctionnement
6574	RCLD	950 €	Fonctionnement
6574	Sentiers buissonniers	290 €	Fonctionnement
6574	Sentiers buissonniers (retraités sportifs)	290 €	Fonctionnement
6574	Sou des écoles	1 000 €	Fonctionnement
6574	Syndicat de chasse	290 €	Fonctionnement
6574	Tennis club de Dortan	950 €	Fonctionnement
6574	UDCVRA	100 €	Fonctionnement
	TOTAL	14 745 €	

SUBVENTION AU BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE

Jean-Claude GAILLARD propose l'attribution d'une subvention d'équilibre de 10 000 €.

Délibération : oui à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2018 CHAUFFERIE

Jean-Claude GAILLARD présente le projet de budget primitif 2018 de la Chaufferie, tel qu'il a été discuté en commission Finances du 29 mars.

Délibération : le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

- APPROUVE le budget primitif 2018 de la Chaufferie qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section d'exploitation : 130 043.25 €
- Section d'investissement : 40 752.32 €.

BUDGET PRIMITIF 2018 COMMUNE

Jean-Claude GAILLARD présente les projets d'investissements pour 2018, d'un montant total de 154 390 €, hors restes à réaliser :

- 30 000 € : travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux. André PERRIN précise qu'il a sollicité l'assistance de l'Agence d'Ingénierie de l'Ain. Il ajoute qu'en ce qui concerne la Mairie et la salle des fêtes, il reste dans l'attente d'un devis pour un élévateur.
- 4 590 € : équipements divers (extincteurs, souffleur, banc, panneaux, système caméra vision derrière saleuse, aspirateurs, débroussailluses, armoire).



Commune de DORTAN (01590)

- 83 200 € se répartissant comme suit :
 - 18 000 € : reprise et exhumation de 13 tombes dont les concessions très anciennes n'ont pas été renouvelées depuis de nombreuses années.
 - 1 300 € : mise à jour plan cimetière.
 - 2 000 € : modification porte devant chaudière local foot.
 - 1 000 € : école maternelle.
 - 57 000 € : remplacement lampes à vapeur de mercure éclairage public par des lampes LED.
 - 900 € : remplacement d'un jeu extérieur à l'école maternelle.
 - 3 000 € : rénovation mur du cimetière.
- 30 000 € : travaux de voirie (19 000 € pour trottoirs affaissés rue de la Cité et pont de Chancia, voirie route de Maissiat). Un montant de 11 000 € est inscrit pour imprévus.
- 6 600 € : travaux ONF (entretien forêts, plantations, nettoyage chemins).

Jean-Claude GAILLARD présente le projet de budget primitif qui tient compte des nouveaux investissements prévus et des restes à réaliser d'un montant de 34 293.52 €. Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement se monte à 201 808.40 €.

Agnès PRUNIAUX souligne la hausse du montant des recettes provenant de la taxe d'aménagement du fait des nouveaux lotissements créés sur la Commune.

Délibération : le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le budget primitif 2018 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
 - Section de fonctionnement : 1 780 149.03 €
 - Section d'investissement : 389 293.95 €.

CONVENTION AVEC HAUT-BUGEY AGGLOMERATION GESTION SERVICES EXERCICE COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

Mme le Maire rappelle au Conseil que Haut-Bugey Agglomération a repris complètement les compétences eau potable et assainissement à compter du 1^{er} janvier 2018.

André PERRIN précise que, dans l'attente de la mise en place définitive de l'organisation interne et des services opérationnels de HBA, il est proposé à la Commune de passer une convention de gestion transitoire pour l'exercice desdites compétences pour une durée de une année à compter du 1^{er} janvier 2018, renouvelable une fois de manière expresse pour la même durée.

Délibération : oui à l'unanimité.

TIRAGE AU SORT LISTE PREPARATOIRE JURÉS D'ASSISES POUR L'ANNEE 2019

Il est procédé au tirage au sort de 3 noms sur la liste électorale en vue de l'établissement de la liste préparatoire des Jurés d'Assises pour l'année 2019. Ont été tirés au sort : Mme BETTINELLI Catherine épouse BRITEL, MM. Daniel MATTIOLI et Roland CHOMIENNE.

QUESTIONS DIVERSES

1. Médecin : pas d'avancée du dossier.
2. Chapelle de Vouais : Joël SUBTIL signale des infiltrations.
3. Commission Affaires scolaires : un appel est fait aux conseillers municipaux pour intégrer cette commission.

La séance est levée à 20h00.

La Présidente de séance,
Marianne DUBARE

Le Secrétaire de séance,
Jean-Claude GAILLARD

Toutes les délibérations relatives à ce conseil sont consultables en mairie.